L'Echo de Manitoba

JOURNAL HEBDOMADAIRE.

"TOUT DROIT."

VOL. II. WINNIPEG, MAN., 4 MAI 1899. No. 14

L'ECHO DE MANITOBA

Puplié tous les jeudis par la Cie d'imprimerie L'Echo de Manitoba."

Adresse

L'ECHO DE MANITOBA

BUREAUX—435 RUE MAIN,

Boite 309. WINNIPEG, MAN.

Une Manoeuvre Odieuse

"A l'œuvre on connait l'artisant," dit le proverbe; la dernière manœuvre politique du sénateur Bernier achevera, nous l'espérons, d'éclairer ceux qui jusqu'à ce jour se refusaient à admettre la duplicité néfaste dont ce personnage à toujours fait preuve.

Comme la colère, la vanité froissée est mauvaise conseillère; le Sénateur Bernier en a fait la triste expérience la semaine dernière, sous l'empire du dépit dont il n'était plus maitre, il s'est trahi, irrémédiablement trahi.

L'espoir est vain, de ceux qui croient pouvoir impunément couvrir du masque de l'hypocrisie l'égoisme dont s'inspire exclusivement leur conduite; tôt ou tard ils finissent par trébucher et laissent échapper dans leur chûte le voile protecteur dont ils cherchaient à s'affubler, et c'est une consolante constatation que celle de cette justice inéluctable.

M. Bernier qui en toute occasion affecte de proclamer son absolue soumission à l'autorité épiscopale, M. Bernier sous la plume duquel les mots de dévouement, de sacrifice éclosent spontanément, et se répètent à tout propos, ce même M. Bernier vient de reprendre pour son compte l'interpellation du Sénateur Perley au sujet de la lettre de Mgr Langevin à Sir W. Laurie!

Il y a trois semaines son organe "Le Manitoba" reproduisait la déclaration officieuse du "Northwest Review" dont nous avons parlé en notre dernier numéro, déclaration dans laquelle Mgr Langevin niait avoir autorisé le Sénateur Perley à demander communication officielle de sa lettre.

En demandant au Sénat la communication de cette lettre, le Sénateur Bernier entre donc en lutte ouverte contre Monseigneur Langevin, sans autre mobile que celui de satisfaire sa vanité, et affirmer ses prétentions à parler au nom de la minorité.

La prétandue soumission du sénateur Bernier n'est qu'un masque, à defaut de soumission il n'a même pas le sentiment d'une respectueuse déférence, car par son interpellation il prend ouvertement parti pour son collègue M. Perley, et foule au pied le démenti infligé par Monseigneur de St-Boniface à ce Sénateur.

Mais il y a mieux encore, car l'attitude de M. Bernier est une attaque directe contre Mgr Langevin.

En effet, dans l'article du "Northwest - Review," auquel nous faisions allusion, il était dit "que si Sa Grâce avait jugé nécessaire de faire rendre publique sa lettre à Sir W. Laurier, il se serait adressé pour cela aux représentants français de la minorité."

Aussi quand M. Bernier est venu disposer interpellation deux semaines après cette déclaration (reproduite par son organe,) il était vraisemblable pour beaucoup de gens de supposer qu'il agisait sur l'ordre de Mgr. Langevin; il n'est pas besoin d'insister sur l'odieu d'une pareille manœuvre, qui ne tend à rien moins qu'à rejeter sur notre Archevêque le soupçon d'une coupable duplicité, alors que tout au contraire Mgr Langevin avait écrit lui-même au premier Ministre de considérer la lettre en question comme privée; le sénateur Mills l'a déclaré lui-même et cette réponse était le plus violent camouflet qu'il fut possible d'infliger à M. Bernier.

L'homme capable de pareille manœuvre est digne de l'universelle réprobation de tous les catholiques; elle lui est acquise à tout jamais et sans rémission, et toutes ses hyprocrites protestations seront impuissantes à palier l'odieux de ses actes.

Exageration Calculee

La presse conservatrice et l'exode vers les Etats-Unis.

Il est parti depuis quelques semaines, de la province de Québec, un certain nombre de nos compatriotes qui se sont dirigés vers les Etats-Unis. La plupart d'entre eux sont des gens qui retournent chaque printemps travailler dans les briqueteries américaines. Un certain nombre, venus ici passer dans leurs familles les temps du chômage, s'en vont dans l'espoir de retrouver de l'ouvrage. Le nombre des véritables émigrants est très restreint.

La presse conservatrice, avec sa mauvaise foi ordinaire, profite de ce mouvement, d'ailleurs périodique, mais très affaibli depuis trois ans, pour écrire que jamais l'émigration n'a autant ravagé la province de Québec et que c'est un dépeuplement qui prend les proportions d'une calamité nationale.

Les déclarations des agents contredisent les affirmations des organes du mensonge et de la diffamation et nous sommes heureux d'apporter à l'encontre de leurs exagérations coupables, le témoignage désintéressé de notre excellent confrère, "l'Indépendant," de Fall River, Mass:

"Depuis quelque temps, les journaux "bleus" du Canada sont remplis de prétendus faits concernant l'émigration en masse des Canadiens-français aux Etats-Unis.

La "Minerve" se distingue surtout par ses exagérations. Chaque jour elle rapporte que des "centaines" d'émigrants partent pour la République de l'Oncle Sam. Et naturellement elle se lamente sur l'état de choses créé au Canada par la politique libérale, bien qu'elle prétende parfois que cette même politique a été volée aux conservateurs par Sir Wilfrid Laurier!

Tout cela n'a qu'un but, trop manifeste: nuire au gouvernement d'Ottawa.

(La Patrie.)

LA REVISION DES LISTES

Les nominations d'officiers pour reviser les listes électorales de la province ainsi que des officiers rapporteurs viennent d'être publiées par le gouvernement.

Parmi les officiers nommés nous citerons.

Carillon, J. K. McMillan Union Point.

Dauphin, John Robertson, gilbert Plains.

Deloraine, F. L. Kilbourne, Deloraine.

Lansdowne, T. R Hogg, Oak Lake.

La Verandrye, Aug. Gauthier Lorette.

Lorne, A. C. Kerr, Miami.

Morris, R. F. McTawish, Morris.

Norfolk, J. B. Henderson, Carberry.

St-Boniface, Eug. Paradis, St-Boniface.

Woodlands, Hermas Chartrand.

Westbourne, P. S. Clair McGregor, Gladstone.

Winnipeg Centre, J. A Davis.

" Nord, Donal Forrester.

" Sud, Ronald C. McDonnald.

France et Italie.

La depêche suivante semble indiquer un changement fort important dans la politique Européenne et mérite d'être citée.

Paris, 21 avril.—Trois faits dans les nouvelles d'hier méritent une attention spéciale. Ils sont contenus dans deux dépêches et un article de fond de la "Gazette de Voss." Pris séparément, ces faits semblent assez peu importants, mais groupés ils amènent irrésistiblement la question suivante: Que signifient les récentes taetiqnes franco-italiennes?

En premier lieu, le croiseur "Du-Chayla" est retourné à l'improviste de Sardaigne à Toulon avec l'amiral Fournier qui est parti immédiatement pour Paris sur un appel urgent du gouvernement, tandis que le croiseur "Galilée" quittait Toulon en mission secrète l'après-midi même de son arrivée.

Quelle peut bien être cette mission?

Le ministère appuie-t-il la déclaration que le vice-amiral Fournier a faite aux officiers italiens que la France et l'Italie, toutes deux fortes, sont en position de garder le domaine de la Méditerranée, qui est leur droit et leur aspiration?

S'il en est ainsi, ces faits semblent signifier que la France essaye de tourner l'Italie contre l'Angleterre ou l'Allemagne, car la péninsule ne peut faire partie d'un ménage à trois, ou plutôt à quatre, puisque la Russie doit compter, à moins que la France ne veuille abandonner toute idée de revanche.

La France se tourne-t-elle du côté de l'Allemagne? Elle renoncerait ainsi pour toujours aux provinces rhénanes.

Ou espère-t-elle que l'Italie abandonnera la triple alliance etse mettra avec la Russie autocrate et la France républicaine?

La "Gazette de Voss" croit à la première hypothèse, la visite de l'escadre française à Cagliari, ditelle, n'est pas un simple acte de courtoisie, et le vice-amiral Fournier était chargé d'une mission secrète.

Le journal allemand pense que cette mission était seulement dirigée contre l'Angleterre. La France, ajoute-t-il, ne désire pas entraîner l'Italie hors de la triple alliance, ce qui signifie que la France espère y entrer, mais néanmoins son but est de laisser la Grande-Bretagne sans un allié en Europe.

La Marine Allemande.

Un article d'un journal allemand, le "Courrier de Hanovre," sur les nouvelles constructions de la marine de l'empire produit une grande et pénible sensation. Ce journal a fait un relevé qui prouve que les chaudières et les appareils de combustion de navires lancés récemment sont défectueux au point qu'ils ont dû être soumis à de longues réparations qui ne sont pas encore terminées. Le croiseur "Hertha," qui a accompagné Guillaume II en Palestine, a dû, au retour, relâcher à Gênes où il est en cale depuis quatre mois et demi. Le croiseur "Gazelle," qui fait ses essais à des chaudières pour ainsi dire hors d'usage avant d'avoir servi. Au lieu de prendre la mer définitivement au printemps, il lui faudra attendre l'automne. Le "Kaiser-Friedrich III," que l'on disait être un navire modèle, doit également changer ou modifier ses chaudières: les travaux à cet effet dureront plusieurs mois.

"Ces expériences déplorables, conclut le "Courrier de Hanovre," nous déconseillent la précipitation dans les constructions navales. A quoi nous servirait une flotte qui ne pourrait pas naviguer?"

L AFFAIRE DREYFUS.

M. Dupuis, le Président du conseil, a prononcé au Puy un discours fort important dont nous extrayons le passage suivant qui a trait à l'affaire Dreyfus. Il serait à désirer que tout le monde en France se rangea définitivement à l'avis exprimé si heureusement par M. Dupuy dans ce discours.

"Quant à l'affaire qui est la principale cause de ce trouble superficiel, je veux et je dois en dire un mot: elle a pris des proportions extraordinaires et les incidents les plus divers sont venus s'y rattacher et la compliquer. Heureusement nous commençons à en apercevoir le terme. Elle sera dénouée par la cour de cassation dont l'arrêt, quel qu'il soit, s'imposera à tous. Quel sera cet arrêt, je l'ignore et je ne veux pas même me le demander. La cour suprême dira ce qui doit être dit; car elle parlera selon le droit et la justice. Or c'est là ce qui importe à ceux qui, sans pression et sans parti pris, ne se donnent pas la mission indiscrète et téméraire de préjuger un arrêt qui fera la pleine lumière et nous délivrera de ce douloureux cauchemar. Mais nous tenons à dire une fois de plus que nous réprouvons les polémiques qui s'obstinent en cette affaire à mettre en cause l'armée nationale et qui, par des généralisations injustes, veulent la rendre solidaire des aberrations et des fautes de quelques-uns. Au lendemain de l'arrêt qui, seul, permettra de les établir exactement, les responsabilités seront définies et les sanctions suivront si elles sont reconnues nécessaires.

"Mais, je vous demande, est-ce que ces sanctions atteindront l'armée? Est-ce que le châtiment de fautes individuelles atteindra cette grande famille qui contient tous les fils de la patrie? Est-ce que le drapeau flottera moins fièrement sur elle? Est-ce qu'elle ne continuera pas d'être, selon les paroles du président de la République, la sécurité du présent et l'espérance de l'avenir, la gardienne de l'indépendance de la constitution et des lois? (Vifs applaudissements.)

ABONNEMENTS.

Canada et Etats-Unis. $1.00
Europe (compris le port) 2.50

TARIF DES ANNONCES.

1 ère insertion, par ligne .... .10c.
Chaque insertion subsequente .... .5c.

N. B.—Les annonces de naissances, mariages et sépultures seront insérées au taux de 25c chaque.

"S'il est des hommes qui osent le penser—ces hommes, qu'ils le veuillent ou non, sont les ennemis de leur propre pays—laissons-les à leur coupable folie, et restons envers l'armée nationale pleins de gratitude et de confiance. (Bravos unanimes et répétés)

Un Inspecteur

Pour les ecoles catholiques du Nord-Ouest

La nouvelle se confirme qu'au mois de juillet prochain un inspecteur sera nommé pour les écoles catholiques du Nord-Ouest. Selon toute probabilité, cet inspecteur sera un jeune instituteur de grand talent d'une des grandes écoles de Montréal.

M. l'Abbe Dugas

Deviendra cure de St-Boniface

Nous apprenons que M. l'abbé Dugas, curé de St-Henri d'Argenteuil, à la demande de Mgr Langevin, doit bientôt prendre la direction de la cure de St-Boniface. C'est une précieuse acquisition pour le Manitoba.

Nouvelles de la Province de Quebec

La Dominion Co Mills d'Hochelaga vient de commencer des travaux d'agrandissement qui amèneront cette compagnie à augmenter de 300 le nombre de ses employés. D'autre part, aux filatures de Magog le nombre des employés a été augmenté de 250.

On est aussi à faire des travaux d'agrandissement à Valleyfield. Ces faits prouvent éloquement que nos industries se portent bien et que la politique libérale leur est bienfaisante.

On annonce de Trois-Rivières que le chanoine Cloutier est définitivement nommé évêque du diocèse de ce nom.

Il s'en est fallu de bien peu que l'on eut à enregistrer un sérieux accident de chemin de fer, dans le voisinage de Joliette. Pendant ce temps de dégel, la neige fondante et l'eau des prairies arrêtée par le terrassement de la ligne avait désagrégé ce terrassement sur une longeur d'une quarantaine de pieds, à tel point que les rails ne se soutenaient pour ainsi dire que sur le vide. C'était à l'heure où le train du soir allait passer. Heureusement qu'un cultivateur aperçut le dégât. Il s'empressa de faire des signaux au mécanicien qui stoppa, au moment peut-être où tout le train qu'il conduisait, chargé de passagers, allait dérailler.

Il fallut un couple d'heures de travail pour permettre le passage du train.

Le chenal est maintenant libre de glace entre Montréal et Québec et quand les petites banquises qui encombrent encore le lac St-Pierre, auront été entrainées, le posage des bouées commencera. Cette année, c'est le gouvernement fédéral qui s'est chargé de ce service.

Sur les quais dans la partie centre du port on a commencé à ériger les hangars pour les compagnies de navigation. Les voies ferrées sont déblayées et les locomotives seront bientôt prêtes à circuler.

L'eau sera lâchée dans le canal Lachine, le 1er mai.

L'ECHO DE MANITOBA

JEUDI, MAI 4, 1899.

Toutes communications concernant la rédaction devront être adressées à

M. H. d'HELLENCOURT, REDACTEUR.

La Question des Terres d'Ecoles.

"Le Manitoba" est dans une colère..... bleue, (naturellement) parceque nous avons osé dévoiler tout le ridicule de la conduite tenue par nos députés français lors du débat sur le fonds des Ecoles, en Chambre.

L'auteur de l'article nous accuse d'avoir essayé de ridiculiser le député de St-Boniface ; comme si le cher député ne se chargeait point tout seul de cette besogne !

"Essayer" de ridiculiser M Lauzon ! c'est en vérité une trouvaille délicieuse !

Depuis longtemps le nom seul de M. Lauzon ne suffit-il point à provoquer l'ironique sourire de quiconque l'entend ! !

Mais ceci n'est que péché véniel, le gros péché, le péché mortel, c'est d'avoir osé nous attaquer au député de Lavérandrye, le Benjamin, l'idole tabou de la coterie indigo !

Crime de lèse-majesté impardonnable ! Nous ne nous attarderons pas davantage à relever les amabilités de l'auteur à notre égard, amabilités qui, soit dit en passant, trahissent sa personnalité, mais puisqu'on nous fournit l'occasion de revenir sur ce sujet, nous allons exposer à nos lecteurs cette question des terres des écoles, question d'une importance capitale pour l'avenir de l'éducation entre notre province, et peut-être notre aimable confrère pourra-t-il se convaincre, après cet exposé, que le plus "âne" des deux n'est pas celui qu'il pense.

Au surplus, nos lecteurs en décideront.

Une remarque s'impose tout d'abord ; seule de toutes les provinces du Dominion la province de Manitoba n'a point le contrôle et la gérance des terres consacrées au fonds des écoles.

N'a-t-elle point droit à ce contrôle comme les autres ? et ne semble-t-il pas singulier qu'on lui refuse un droit reconnu aux provinces sœurs ?

Est-ce parce qu'elle en a plus besoin qu'aucune autre, étant donné l'augmentation constante da sa population, qui l'oblige à des dépenses énormes pour pourvoir à l'éducation de l'enfance ?

Est-ce donc que son gouvernement est incapable de gérer ces terres ? Mais l'excellente administration des fonds publics, la prospérité indiscutable de la province, le développement si rapide et si intelligent de ses chemins de fer, les sacrifices consentis pour aider à l'instruction publique, toutes ces choses ne sont-elles pas la réfutation sans réplique d'une aussi absurde prétention ?

Le Manitoba n'a rien à envier sous le rapport de l'administration publique à aucune autre province, et par suite il serait ridicule de lui refuser la gestion des terres qui appartiennent aux écoles.

Le trio de l'opposition à outrance ne s'est pas risqué à soutenir ces prétentions absolument puériles ; non, les seules raisons mises en avant par le potentat du groupe sont : 1o que le gouvernement fédéral doit conserver l'administration de ces terres, parce que c'est la loi actuelle.

2e. Qu'on doit se contenter des intérêts, chose qui peut aussi bien se faire en laissant au gouvernement fédéral l'administration.

Voyons d'abord la première raison ; Il nous suffira de feuilleter rapidement l'histoire pour juger à sa juste valeur cet argument.

La loi de 1872, qui la première traite de la question réservait simplement les sections 11 et 29 de chaque township arpenté dans la province ; personne ne pouvait y toucher.

La loi ajoutait que la manière d'utiliser ces terres pour aider l'instruction serait réglée par une loi subséquente

Le principe est donc établi. Le gouvernement fédéral, eu égard à l'état particulier de la province, alors dans toute la nouveauté et l'inexpérience des débuts, entendait mettre à part un certain nombre d'acres destinés à permettre plus tard d'aider à l'éducation des habitants de cette province.

En un mot le gouvernement fédéral croyait nécessaire de s'attribuer la surveillance de cette réserve, pour en disposer au moment voulu au mieux des intérêts de l'éducation au Manitoba.

Cette loi établissait purement et simplement un principe : celui de consacrer à l'éducation une certaine somme représentée par un nombre donné d'acres de terrain.

Jusqu'en 1879 les choses restèrent en suspens ; le gouvernement fédéral ne jugent pas à propos de disposer de ces terres pour la raison unique que les conditions d'alors ne permettaient pas de tirer de ces terres un revenu acceptable. Il convenait d'attendre que le développement économique de la province permit de trouver acquéreurs pour ces terrains à des prix raisonnables.

C'était fort sage et judicieux.

Cependant, dès 1878, le gouvernement provincial commençait à souffrir de la pénurie des ressources budgétaires, en présence des nécessités impérieuses que réclamait l'augmentation constante de la population scolaire.

Aussi, le 31 janvier, la législature du Manitoba votait une adresse au gouvernuer général lord Dufferin pour "demander au gouvernement du Canada d'ACHETER les terres mises en réserve pour les écoles, au prix exigé par lui pour ces terres, et qu'il soit payé au gouvernement de cette province à même le produit de telle vente une annuité devant correspondre au taux de 3 p. c. pour la première année jusqu'à ce que cet intérêt accru d'un demi pour cent par année atteigne le chiffre de 6 p. c."

Il est bon de remarquer que c'était ni plus ni moins qu'aliéner à jamais cette réserve au profit du gouvernement fédéral ; car il est indiscutable que ces terres, à cette époque, ne pouvaient être payées par le gouvernement à un prix aussi élevé qu'il était vraisemblable de l'espérer dans un avenir prochain.

L'on voit que les bons conservateurs d'alors, les prédécesseurs directs de ceux qui aujourd'hui proclament le caractère sacré de ce dépôt, n'avaient à cette époque aucun scrupule pour sacrifier à tout jamais ce prétendu dépôt.

Heureusement, le gouvernement fédéral, bien inspiré en cette circonstance, se refusa à admettre leurs vues, et il préféra avancer à la province $30,000, bien qu'aucune terre n'eut été vendue, et que par conséquent il n'y eu aucun argent en caisse.

En 1884, autre avance de $30,000 sur les ventes à venir.

Les conservateurs crient aujourd'hui contre le gouvernement lorsque celui-ci demande à toucher $300,000 sur les $584,000 en caisse. Jadis ils trouvaient tout naturel d'emprunter $60,000 sans qu'il y eut un sou en caisse

Aimable logique, que seule peut faire comprendre l'esprit de partisannerie.

Cette même année 1884, la chambre de Manitoba ayant nommé des délégués pour présenter différentes réclamations au gouvernement fédéral, adopte un rapport dont une des résolutions, est la suivante :

"Les délégués ont insisté sur le transfer au gouvernement local des terrains réservés pour l'éducation en cette province, dans le but de capitaliser le produit de la vente d'iceux et d'approprier l'intérêt des dites sommes à l'augmentation de l'octroi annuel de la législature en faveur de l'éducation."

Mais à cette époque le gouvernement fédéral objectait que la gestion de ces terrains nécessiterait pour la province une organisation spéciale qui serait coûteuse, et que dans ces conditions il était préférable de laisser ce service entre les mains du gouvernement de la Puissance.

Les délégués se rendirent à ces raisons, fort justes d'ailleurs dans les conditions du moment.

Sir John McDonald lui-même a déclaré depuis : "que d'ailleurs si le gouvernement avait consenti à garder la gestion de ces terres, c'était parce que les députés de la province l'avaient demandé."

Il ressort donc bien clairement des faits et des citations précédentes :

1o Qu'au début, la loi constituait uniquement la réserve scolaire ;

2o Qu'en 1879 et 1884 le gouvernement provincial avait déjà reconnu la nécessité de faire appel à cette ressource pour développer l'éducation.

3o Que le gouvernement fédéral n'a gardé la gestion de ces terres que pour éviter les dépenses de l'organisation d'un service de gestion par la province.

Rappelons, pour finir qu'en 1886 l'hon. M. Norquay proclamait lui-même la nécessité pour la province d'avoir le contrôle de ces terres scolaires.

Nous nous trouvons donc en présence de deux choses bien distinctes.

La loi de 1872, qui pose un principe, la création d'un fonds de réserve ;

Et des lois subséquentes, lois purement de transition, lois d'administration destinées à assurer l'exécution de ce principe, au mieux des circonstances présentes.

Aucun homme ne pourra nier cette distinction juridique bien tranchée.

Or, que demande-t-on aujourd'hui ?

Une nouvelle loi d'administration qui permette d'atteindre le but que s'est proposé la loi de 1872 en conformité avec les besoins, comme aussi les conditions particulières actuelles.

Cette demande est-elle fondée ?

Oui certes ; car pour soutenir les écoles et assurer leur développement les ressources de la province sont insuffisantes. Il suffit pour cela de lire le tableau suivant, qui fait connaître l'accroissement progressif des subventions législatives et des taxes municipales pour les fins d'éducation :

	Subvention législative.	Taxes Municipales.
1886	$ 68.330.00	
1890	118,292.97	225,089
1895	132.386.54	481,828
1898	201,557.00	525.482

Et il faut noter que malgré l'accroissement du chiffre des subventions législatives, la subvention annuelle a été ramenée de $150 à $130.

Si à côté de cela on veut bien tenir compte de l'augmentation énorme des taxes municipales, l'on admettra sans peine que la population s'est imposé des sacrifices considérables, et qu'on ne peut raisonnablement pas lui infliger un surcroit de charges.

Le moment est donc venu de chercher, dans le fonds créé pour ce but, le soutien rendu nécessaire par la situation ; situation imposée, nous le répétons, par l'augmentation constante de notre population scolaire, sans aucune proportion avec l'augmentation des ressources budgétaires.

La législature provinciale, à l'unanimité moins trois (les trois députés français) estime que la province est à même de tirer un meilleur parti de ses terres scolaire, confiant leur administration à la province, car l'objection qui existait autrefois n'a plus aujourd'hui sa raison d'être ; la province possède un bureau des terres provinciales qui pourrait avec un surcroit très minime de dépense administrer les terres du fonds scolaire.

Le gouvernement fédéral n'a donc aucune raison de refuser de satisfaire aux légitimes demandss de la province.

Il s'agit, non point d'une "faveur," mais d'un "droit," le même droit que les autres provinces et les lois d'administration précédentes, lois de transition, ne sauraient empêcher une nouvelle disposition, plus conforme aux besoins de l'heure présente, plus conforme également au principe même de la loi de 1872.

Le raisonnement de M. Paré ne tient donc pas debout, il reviendrait à dire qu'on n'a pas le droit de changer une loi une fois décrétée, ce qui est une absurdité absolue. Si un tel raisonnement prévalait, il faudrait commencer par supprimer tous les députés qui n'auraient plus aucune raison d'être ; la constitution une fois votée devrait suffire jusqu'à la consommation des siècles.

Les lois sont faites pour être modifiées au fur et à mesure des changements et des progrès, afin de les adapter aux conditions nouvelles, et tout ce que l'on est en droit d'exiger c'est le respect des principes.

Ici le principe c'est l'existence même du fonds scolaire ; quant aux lois destinées à tirer le meilleur parti de ce fonds, c'est le droit et le devoir même des législateurs de veiller à ce qu'elles soient modifiées selon les circonstances.

C'est exactement l'attitude prise par la législature de Manitoba, et l'on ne peut que l'en féliciter, n'en déplaise au député de Lavérandry.

La seconde objection émise par le porte-parole du trio des irréconciliables, est encore plus déplacée que la première.

En effet, la question de savoir si l'on doit se contenter des intérêts, ou permettre de toucher au fonds dans certaines circonstances urgentes, est une question hors de propos ; l'on peut différer d'opinion à ce sujet sans que cela puisse aucunement autoriser le refus du transfer des terres à la province.

Car la question se pose également, que ces terres soient sous le contrôle de la province ou sous celui du Dominion, et en bonne justice le Dominion en avançant jadis $60,000 aux gouvernements conservateurs d'alors, sans avoir vendu aucune terre, semble avoir créé un précédent qui justifierait bien au contraire les suspicions de M. Paré à son égard.

M. Paré nous déclare que "l'on doit se contenter de l'intérêt, ce qui peut se faire aussi bien en laissant l'administration au gouvern ment fédéral."

Parfaitement, cher monsieur, mais cela peut se faire également tout aussi bien en donnant l'administration des terres à la province.

C'est une argumentation qui ferait les délices de Calino.

Nous avons dû nous étendre un peu longuement sur ces questions, mais il était nécessaire de montrer définitivement l'inanité des arguments mis en avant par les députés français pour justifier leur attitude.

Ce sont des outres gonflées de vent, qu'une piqûre d'épingle suffit à dégonfler ; leur excuse réduite à néant, il ne reste plus en fin de compte à inscrire à leur bilan que ces mots :

Entêtement stupide et malfaisant.

La guerre de race aux Etats-Unis.

Le spectacle de ce qui se passe actuellement au Etats-Unis, dans la Georgie, n'est certes pas de nature à rehausser l'éclat du nom américain.

On se souvient des troubles qui ont eu lieu dernièrement à Atlanta entre la population blanche et les nègres ; de véritables chasses à l'homme eurent lieu dans toute la contrée ; les nègres de leur côté répondirent par des meurtres, en guise de représailles.

Tout cela est fort triste ; et l'on se demande ce qu'il faut penser d'une population chez qui la justice est exercée d'une si barbare façon, et l'autorité impuissante à inspirer le respect de la légalité.

Mais l'ignoble tragédie dont la ville de Newton, en Georgie, a été le théatre la semaine dernière, passe en horreur tout ce que nous connaissons.

Un nègre, Sam Hose, accusé d'assassinat sur la personne d'un nommé Alf. Crawford, a été martyrisé par la foule, qui après avoir brisé les portes de la prison, s'en est emparé. Les bourreaux l'ont enchainé après un arbre. On lui a coupé successivement les deux oreilles, puis tous les doigts des deux mains, et d'autres pièces encore de son anatomie, après quoi on l'a enduit de pétrole, et on l'a brûlé !

Les rois nègres du centre de

(A suivre sur la 5a page.)

L'esprit de Conversation.

Il me semble reconnu que Paris est la ville du monde où l'esprit et le goût de la conversation sont le plus généralemnnt répandus ; et ce qu'on appelle le mal du pays, ce regret indéfinissable de la patrie, qui est indépendant des amis même qu'on y a laissés, s'applique particulièrement à ce plaisir de causer, que les Français ne retrouvent nulle part au même degré que chez eux Volney raconte que des Français émigrés voulaient, pendant la Révolution, établir une colonie et défricher des terres en Amérique ; mais, de temps en temps, ils quittaient toutes leurs occupations pour aller, disaient-ils, " causer à la ville, et cette ville, la Nouvelle-Orléans, était à six cents lieues de la demeure. Dans toutes les classes, en France, on sent le besoin de causer : la parole n'y est pas seulement, comme ailleurs, un moyen de se communiquer ses idées, ses sentiments et ses affaires, mais c'est un instrument dont on aime à jouer, et qui ranime les esprits, comme la musique chez quelques peuples, et les liqueurs fortes chez quelques autres.

Le genre de bien-être que fait éprouver une conversation animée ne consiste pas précisément dans le sujet de cette conversation ; les idées ni les connaissances qu'on peut y développer n'en sont pas le principal intérêt : c'est une certaine manière d'agir les uns sur les autres, de se faire plaisir réciproquement et avec rapidité, de parler aussitôt qu'on pense, de jouir à l'instant de soi-même, d'être applaudi sans travail, de manifester son esprit dans toutes les nuances par l'accent, le geste, le regard, enfin de produire à volonté comme une sorte d'electricité qui fait jaillir des étincelles, soulage les uns de l'excès même de leur vivacité, et réveille les autres d'une apathie pénible.

Les bons mots des Français ont été cités d'un bout de l'Europe à l'autre : de tout temps ils ont montré leur brillante valeur, et soulagé leurs chagrins d'une façon vive et piquante ; de tout temps ils ont en besoin les uns des autres, comme d'auditeurs alternatifs qui s'encourageaient mutuellement ; de tout temps ils ont excellé dans l'art de ce qu'il faut dire, et même de ce qu'il faut faire, quand un grand intérêt l'emporte sur la vivacité naturelle ; de tout temps ils ont eu le talent de vivre vite, d'abréger les longs discours, de faire place aux successeurs avides de parler à leur tour ; de tout temps, enfin, ils ont su ne prendre du sentiment et de la pensée que ce qu'il en faut pour animer l'entretien, sans lasser le frivole intérêt qu'on a d'ordinaire les uns pour les autres.

Les Français parlent toujours légèrement de leurs malheurs, dans la crainte d'ennuyer leurs amis ; ils devinent la fatigue qu'ils pourraient causer, par celle dont ils sont susceptibles : ils se hâtent de montrer élégamment de l'insouciance pour leur propre sort, afin d'en recevoir l'honneur au lieu d'en recevoir l'exemple. Le désir de paraitre aimable conseille de prendre une expression de gaieté, quelque soit la disposition intérieure de l'âme ; la physionomie influe par degré sur ce qu'on éprouve, et ce qu'on fait pour plaire aux autres émousse bientôt en soi-même ce qu'on ressent.

" Une femme d'esprit a dit que Paris " était le lieu du monde où l'on pouvait " le mieux se passer de bonheur " : c'est sous ce rapport qu'il convient si bien à la pauvre espèce humaine.

Mme DE STAEL.

Le Roman du Mariage.

I. — EPOUSEZ UNE JEUNE FILLE PAUVRE.

La jeune fille pauvre sera douce, croyante, initiable, et surtout neuve de coeur.

Tout le reste est secondaire.

Pour commencer par le point qui touche le plus aujourd'hui : la fortune, je dois dire que je n'ai jamais vu une fille riche qui fut docile. Presque toutes, dès le lendemain dévoilaient des prétentions infinies, surtout celle de dépenser selon leur dot et au delà. Tel qui se croyait enrichi se trouvait réellement pauvre, obligé de se jeter dans les hasards de la spéculation.

J'ai osé il y a douze ans, formuler cet axiome, vérifier de plus en plus :

— Si vous voulez vous ruiner, épousez une femme riche.

Il y a un danger plus grand que de perdre sa fortune, c'est de se perdre soi-même, de changer les habitudes qui vous ont fait ce que vous êtes, qui vous ont donné ce que vous avez de fort et d'original. Avec ce qu'on appelle un bon mariage, vous deviendrez quelque chose comme l'appendice d'une femme, une manière de prince-époux, ou le mari de la reine.

Une belle et très riche veuve, toute aimable et de bon coeur, disait à quelqu'un :

—Monsieur, j'ai cinquante mille livres de rente, des habitudes paisibles, point mondaine.... Je vous aime et je ferai ce que vous voudrez.... Vous êtes mon ancien ami, me connaissez-vous quelque défaut ?

— Un seul, madame, vous êtes riche.

— Quoi ! la richesse est un crime ?

Non. Tout ce qu'on veut dire ici, c'est que la femme qui arrive au mariage plus riche que le mari est rarement initiable. Elle ne prendra pas ses idées, sa manière de vivre et ses habitudes. Elle imposera les siennes ; de l'homme elle fera sa femme, ou la dispute commencera. L'insensible et doux mélange des deux vies ne se fera pas La greffe par approche sera impossible. Il n'y aura pas de mariage.

Plus pauvre, au contraire, la femme est riche de bonne volonté. Elle aime et croit, (grande chose !...) Est-tout ? Il en faudrait une troisième, qu'elle ne peut pas toujours donner : comprendre celui qu'elle aime.

Quand il y a trop de distance de condition, d'éducation, quand il y a plusieurs degrés à franchir, la difficulté est plus grande. Il y faut beaucoup de temps, beaucoup de temps, beaucoup d'art, une patience que n'a pas toujours un homme occupé. On voit parfois, on admire une jeune fille de campagne heureusement née, fleur de beauté, de bonté et de sagesse, infiniment pure, douce et docile. Adoptez-la, épousez-la ; vous êtes tristement surpris en voyant les obstacles que vous rencontrez pour vous entendre avec elle. Elle y fait ce qu'elle peut ; elle écoute et veut profiter ; elle se remet toute à vous. Et cela ne sert à rien. Elle n'a pas l'attention forte. Elle est trop sanguine aussi ; les races de campagne, transplantées hors des travaux rudes, sont toutes offusquées par le sang. Elle ne sent que trop tout cela. Elle pleure, s'en veut "d'être si sotte." Elle ne l'est pas du tout. Elle est même très intelligente dans les choses de sa sphère et à sa portée. La faute n'est pas à elle, mais à vous qui avez cru qu'on peut franchir aisément plusieurs degrés d'initiation.

Cette jeune fille de campagne devait, pouvait epouser un ouvrier distingué de la ville. Et la fille qui serait survenue de ce mariage, déjà affinée de race, et cultivée de bonne heure, eût épousé un lettré ; elle l'eut suivi, compris en tout sans difficulté. Il y eut eu mariage d'esprit.

En sera-t-il ainsi toujours ?— Non, j'espère bien le contraire. Les classes, ainsi que les races, vont peu à peu se fondant. Toutes les anciennes barrières tomberont devant le tout-puissant médiateur, maitre en égalité, l'Amour.

II.—L'HOMME DOIT GAGNER POUR DEUX.

Elle dort, la pauvre petite, et ce serait bien dommage de l'éveiller, car elle rêve avec bonheur, on le voit a sa bouche émue...., c'est d'amour, donc c'est toi. Il n'est que cinq heures encore, il est bon qu'elle reste au lit (à ce moment du mois surtout) et qu'elle dorme un peu le matin. Si nous pouvions cependant deviner ce qui flotte dans ce souffle léger qui erre sur la lèvre ? Que pense-t-elle, ou que veut-elle ?

Je ne sais.

—Et bien, moi je vais te le dire : " Toute à toi, et toute en toi."

C'est bien simple, mais c'est un monde. Une révélation est toute entière et dans ce mot, la formule complète de la nature, l'évangile du mariage.

—Mon ami, je ne suis point forte, je ne suis point propre à grand'chose, qu'à t'aimer, et te soigner. Je n'ai pas tes bras nerveux ; et, si je fais trop longtemps attention à une chose compliquée, le sang se porte à ma tête, le cerveau me tinte. Je ne puis guère inventer, je n'ai pas d'initiative Pourquoi ? Je t'attends toujours et ne regarde qu'en toi.

" A toi seul l'élan, l'aiguillon, et aussi les reins, la force patiente, l'invention et l'exécution. Donc, tu seras créateur, et tu me feras un nid de ton génie et de ta force.

' Un nid ? davantage, un monde harmonique, de douceur et de paix, une cité de bonheur où je ne voie plus souffrir, où je n'aie plus à pleurer, où la félicité de tous mette le comble à la mienne. Car, vois-tu, que me servirait ce doux nid si j'étais heureuse toute seule ? Si j'y souffrais de la pitié, je hairais presque mon propre bonheur."

Maintenant qu'elle a parlé, essayons de formuler sa pensée, faut-il dire sa loi ? Oui, c'est celle de l'Amour.

—Au nom de la femme et de par la femme souveraine de la terre, ordre à l'homme de changer la terre, d'en faire un lieu de délice, de paix, de bonheur, et de mettre le ciel ici-bas.

—Et que me donnera-t-elle ?

—Elle même. Elle étendra son coeur à mesure même de ton héroisme. Fais le paradis pour les autres. Elle fera le tien.

C'est le paradis du mariage que l'homme travaille pour la femme, qu'il apporte seul, qu'il a le bonheur de fatiguer et d'endurer pour elle, qu'il lui sauve et la peine du labeur et les froissements du monde.

Le soir il arrive brisé. Le travail, l'ennui des choses et la méchanceté des hommes ont frappé sur lui. Il a souffert, il a baissé, il revient moins homme. Mais il trouve en sa maison un infini de bontés, une sérénité si grande, qu'il doute presque des cruelles réalités qu'il a subies tout le jour.

—Oui, tout cela n'était pas. Ce n'était qu'un mauvais songe. Et le réel, c'est toi !

Voilà la mission de la femme : c'est de refaire le coeur de l'homme. Protégée, nourrie par lui, elle le nourrit d'amour.

L'amour, c'est son travail propre, et le seul qui lui soit essentiel. C'est pour l'y réserver toute que la nature l'a faite si peu capable des labeurs inférieurs de la terre.

L'affaire de l'homme est de gagner, et la sienne de dépenser.

C'est-à-dire de régler et de faire la dépense mieux que l'homme ne le ferait. C'est-à-dire de lui rendre indifférente et insipide toute dépense de plaisir. Pourquoi en chercher ailleurs ? Quel plaisir, hors la femme aimée ?

—La femme, c'est la maison, dit sagement la loi indienne.

Et mieux encore, le poète indien :

—La femme, c'est la fortune.

L'expérience de l'Occident nous permet d'ajouter un mot :

—Et surtout la femme pauvre. Elle n'a rien et apporte tout.

JULES MICHELET.

Aux Philipines.

Nous extrayons les passages suivants d'un article dans lequel "l'Evening Post" reproduit des lettres écrites par des volontaires américains actuellement aux iles Philippines :

"Nous continuons, dit le "Post," notre tableau de la guerre aux Philippines, d'après les renseignements contenus dans des lettres particulières de soldats publiés par les journaux de l'Iowa et du Kansas. "L'Eagle" de Wichita (Kansas) a publié une lettre d'un soldat du 23e régiment d'infanterie régulière. Sylvestre Walker, lequel dit, à la date du 20 février : "Depuis dix jours, il ne s'est pas passé une seule nuit que nous n'ayons été obligés de combattre. Nos forces sont insuffisantes, et nous devons attendre qu'on nous envoie des renforts. Alors nous aurons à nous battre sérieusement ; les indigènes sont si nombreux que, quelles que soient les pertes en tués qu'ils subissent et la quantité de prisonniers que nous faisons, cela ne paraît pas les affaiblir."

Voici la réflexion touchante faite par un soldat du Nebraska, actuellement aux Philippines, dans une lettre qu'il a écrite à ses parents après qu'une dépêche eut annoncé sa mort causée par les blessures qu'il avait reçues dans un combat. "Je n'ai pas peur et je suis toujours prêt à faire mon devoir, mais je voudrais bien que quelqu'un pût me dire pour quel motif nous nous battons." Nous avons donné aussi des extraits d'une lettre écrite par un soldat du Nebraska, qui disait : "Je n'approuve pas la conduite de notre gouvernement aux Philippines, je vais au combat pour rendre libres les habitants de ces iles, et non pour en faire des esclaves ; mais "notre offrande sur l'autel de la liberté a été souillée." Aujourd'hui nous avons un extrait également touchant d'une lettre écrite par un troisième soldat de ce même régiment du Nebraska ; nous le trouvons dans le "Standard" de Chicago, organe des baptistes :

"Nous sommes venus ici pour aider—non pour les massacrer—ces indigènes à combattre leurs oppresseurs, les Espagnols, et non les opprimer. Il me paraît qu'il n'est pas loyal de suivre une politique qui a amené l'insurrection actuelle, et de nous garder ensuite ici, nous autres volontaires, pour livrer des combats pour lequels nous n'avons pas été engagés. Je ne vois pas que nous nous battions en ce moment pour un principe quelconque."

D'autre part plusieurs depêches ont été envoyée aux gouvernements de différents Etats dont les troupes de volontaires font partie pour les engager à demander le renvoi de ces troupes dans leurs foyers.

D'ailleurs, ça ne va pas tout seul aux Philipines, avec les insurgés ainsi qu'on le verra par la dépêche suivante :

"Manille, 23 avril.—A l'adjudant général, Washington.—Une reconnaissance sur Quinga, à six milles au nord-est de Malolos, faite ce matin par le major Bell et un escadron de cavalerie, a amené une bataille dans laquelle quatre bataillons d'infanterie et quatre pièces d'artillerie ont été engagés. L'ennemi a été chassé de ses forts retranchements à Quinga, avec des pertes considérables. Nos pertes sont graves. Le colonel Stotsenburg et le lieutenant Sisson, du 1er régiment du Nebraska, ont été tués, ainsi que plusieurs soldats. Nombre considérable de blessés pas encore connu.—Otis."

"Manille, 23 avril.—A l'adjudant général, Washington.—Pertes d'aujourd'hui à Quingua : 1er Nebraska, deux officiers et 26 soldats blessés ; 4e de cavalerie, deux soldats tués, cinq blessés ; 51e Iowa, sept soldats blessés ; artillerie légère de l'Utah, un officier et deux soldats blessés. Total ; quarante-neuf. Noms dans la matinée.—Otis."

Au Klondyke.

Une correspondance particulière de Dawson City au "Globe" datée du 23 mars, estime à environ $20,000,000 la récolte de l'or au Yukon pour la saison qui s'ouvre, savoir : Eldorado, $2,500,000 ; Bonanza, $2,500,000 ; French Hill, $1,600,000 ; Dominion, $4,000,000 ; Hill, $1,500,000 ; Big Skookum, $1,000,000 ; Hunker et $5,000,000.

Il est assez possible qu'en dehors de ces creeks, on trouve encore quelques millions d'or ; sur la rivière Stewart, par exemple, et ailleurs.

Cette lettre déclare que personnes n'a encore déposé quoi que ce soit devant la Commission Royale, contre l'ancienne administration.

Le mois de mars a été ravissant là-bas, et du 10 au 20, le thermomètre a varié de 7 au-dessous de zéro à 3 au-dessus.

Avis Puiblc.

Avis public est par les présentes donné que j'ai été nommé Greffier d'Enregistrement pour la Division Electorale de St-Boniface ;

Que la liste des électeurs sera close le seizième jour de mai 1899 ;

Que mon bureau est à ma résidence sur l'Avenue Provencher, dans la ville de St-Boniface, et qu'on pourra m'y trouver ou y trouver mon substitut chaque jour hormis les jours de fête, depuis neuf heures à midi le matin et d'une heure à quatre dans l'après-midi.

Toute personne désirant être enregistrée comme électeur pourra envoyer ou laisser à mon dit bureau une demande assermentée par elle même ou par quelqu'un agissant pour elle.

On pourra obtenir des formes de demande au dit bureau.

Aucune demande ne sera reçue après le dit seizième jour de mai 1899.

Toute personne desirant faire placer son nom sur la liste après la dite date, devra en faire demande à l'Officier Reviseur.

EUG. PARADIS,
Greffier d'Enregistrement,
St-Boniface.

Avis Public.

Avis public est par les présentes donné que j'ai été nommé Greffier d'Enregistrement pour la Division Electorale de Woodlands ;

Que la Liste Electorale sera close le seizième jour de Mai 1899 ;

Que mon bureau est à ma résidence à St. Laurent, et qu'on pourra m'y trouver ou y trouver mon substitut, chaque jour, hormis les jours de fête, depuis neuf heures jusqu'à midi, le matin, et de une heure à quatre heures dans l'après-midi.

Toute personne désirant être enrégistrée comme électeur pourra envoyer ou laisser à mon dit bureau une demande assermentée, par ellemême ou par quelqu'un agissant pour elle.

On pourra obtenir des formes de demandes au dit bureau.

Aucune demande ne sera reçue après le dit seizième jour de mai 1899.

Toute personne désirant faire placer son nom sur la liste après la dite date devra en faire demande à l'officier Reviseur.

HERMAS CHARTRAND,
Greffier d'Enrégistrement,
St. Laurent.

Avis Public.

Avis public est par les présentes donné que j'ai été nommé Greffier d'Enregistrement pour la Division Electorale de LaVérandrye.

Que la Liste Electorale sera close le seizième jour de mai 1899.

Que mon bureau est à la salle municipale dans la Paroisse de Lorette, où on pourra m'y trouver ou y trouver mon substitut, chaque jour, hormis les jours de fête, depuis neuf heures à midi, le matin, et d'une heure à quatre dans l'après-midi.

Toute personne désirant être enregistrée comme électeur pourra envoyer ou laisser à mon dit bureau une demande assermentée, par elle-même ou par quelqu'un agissant pour elle.

On pourra obtenir des formes de demande au dit bureau.

Aucune demande ne sera reçue après le dit seizième jour de mai 1899.

Toute personne désirant faire placer son nom sur la liste après la dite date devra en faire demande à l'Officier Reviseur.

AUG. GAUTHIER,
Greffier d'Enregistrement,
Lorette.

Avis Public

Est donné par les présentes que j'ai été nommé Greffier d'Enregistrement pour la Division électorale de St-Boniface ;

Que la liste des électeurs sera close le seizième jour de mai A. D. 1899 ;

Que mon bureau est sur le Lot 490 (quartre cent quatre-vingtdix) de la Rivière Rouge dans le Comté de Ste-Agathe, relevant du bureau de poste de Union Point ;

Et qu'on pourra m'y trouver ou y trouver mon substitut chaque jour, hormis les jours de fête, depuis neuf heures à midi le matin et d'une heure à quatre dans l'après midi.

Toute personne désirant être enregistrée comme électeur pourra envoyer ou laisser à mon dit bureau une demande assermentée par elle même ou par quelqu'un agissant pour elle.

On pourra obtenir des formes de demande au dit bureau.

Aucune demande ne sera reçue après le dit seizième jour de mai 1899.

Toute personne désirant faire placer son nom sur la liste après la dite date, devra en faire la demande à l'officier Reviseur.

J. K. MCMILLAN,
Greffier d'Enrégistrement pour Carillon
Bureau de poste Union Point.

AVIS

Les personnes qui ne sont point naturalisées et qui désirent l'être pourront s'adresser soit par écrit soit verbalement au Secrétaire de l'assoiation iiberale de Winnipeg, 435 rue Main, ou à M. Verhoeven, notaire, qui se chargeront de toutes les demarches etc., nécessaires.

l'Afrique ne font pas mieux en ce genre de cruauté, et il est difficile de concevoir quelle différence peut exister entre une nation civilisée et les peuplades canibales, quand de telles horreurs peuvent se passer chez un peuple qui se prétend à la tête de la civilisation.

On comprend qu'il soit fortement question parmi les nègres des Etats-Unis d'émigrer en masse, et Mgr. Turinaz, d'origine nègre, est parfaitement justifiable de vouloir emmener ses malheureux compatriotes en Afrique, pour les soustraire à la barbarie des blancs.

Après cela les Philipins ont quelque raison de refuser les bienfaits de la civilisation que leur promet la domination américaine.

Il est plaisant de constater à si peu d'intervalle, que les américains, dont la sainte indignation des procédés espagnoles envers les cubains, a servi de prétexte à la guerre dernière, donnent aujourd'hui au monde civilisé l'exemple de pareilles horreurs.

Comment nos voisins osent-ils prétendre maintenir la paix et développer la civilisation chez les Phillipins, quand de puiscent ans ils ne sont pas encore parvenus à résoudre sur leur propre territoire le problème américain ?

La colonisation sera à coup sûr une page curieuse de l'histoire future.

CORRESPONDANCE

Saint-Claude.

Le 18 avril, monsieur Félicien Torimbert conduisait à l'autel Mlle Marie Aubry, de Saint-Claude. Nous faisons des vœux de bonheur et de prospérité pour les jeunes conjoints.

Monsieur Guy Joseph Trémorin, juge de Paix de Saint-Claude, doit épouser Mlle Marie Legras, de Saint-Germain ; la cérémonie aura lieu dans les premiers jours de mai. Nous adressons aux heureux fiancés nos félicitations les plus sincères, ainsi que nos voeux de bonheur, de longue et heureuse vie.

Une famille de six personnes nous est arrivée la semaine dernière du Kansas, espérons que ce mouvement d'immigration sera suivi ; nous avons encore de la place pour 80 familles, et tous seront les bienvenus. Le prix des terres varie de 50c. à $5 l'acre ; d'ici à quelque temps la municipalité va donner en homesteads les terrains appartenant à des spéculateurs qui ne payent pas de taxes. Nos compatriotes de France, de Québec, des Etats-Unis, ceux même qui sont établis sur sur des terres médiocres au Manitoba, feraient bien de venir visiter Saint-Claude, nous sommes certains qu'ils viendront immédiatement s'établir au milieu de nous. En outre des avantages que possède déjà Saint-Claude, il en est un qui ne manquera pas de développer les autres ; en effet, la compagnie de chemin de fer qui doit construire une ligne de Morris à Portage la Prairie passera par notre colonie, et traversera une région des plus avantageuses, encore non colonisée. Là, les colons trouveront de la terre nette, du bois, du foin, de la bonne eau potable. Nous avons à Saint-Claude deux prêtres résidents, une juge de paix, constable provincial, commissionnaire, deux agents de terres, trois agents pour la vente des machineries, trois magasins, une scierie, deux machines à battre, etc., etc., en un mot tout le confortable que l'on peut désirer dans une place qui ne compte que six ans d'existence. Il nous manque un forgeron ; s'il en venait s'établir un parmi nous, il serait le bien venu.

Il y a quelque temps, les habitants du quartier sud-est de la colonie se décidèrent à fonder une école, chose absolument indispensable dans ce quartier. Une pétition fut envoyée à cet effet aux deux municipalités de Dufferin et de South Norfolk.

Mais il y a toujours des mécontents, et une contre-pétition est organisée actuellement ; parmi les signataires de cette contre-pétition se trouve le nom d'un monsieur étranger à la colonie et qui peut-être n'a jamais mis le pied sur son homestead Ce monsieur n'a d'ailleurs pas d'enfants, et n'habitera probablement jamais sa terre, aussi les pères de famille semblent-ils en droit de lui demander sa raison pour venir contrecarer leurs projets.

En voilà un ami du progrès et de l'instruction !

UN SAINT-CLAUDIEN.

Soir de Printemps.

(Vers inédits.)

C'est le soir, l'air est fraiche et douce,
L'ombre glisse sur les côteaux ;
Zéphir, jouant dans les rameaux,
Caresse le bourgeon qui pousse.

Et voici que dans le ciel bleu,
D'où le vent qui se gonfle chasse
Le moindre nuage qui passe,
S'allument des globes de feu.

L'on voit monter entre les branches,
La blonde reine de la nuit ;
Au-dessus du ruisseau qui fuit
Se balancent des formes blanches.

Tout rayonne, brille, frémit !
On sent, quand toute âme sommeille,
Le doux regard de Dieu qui veille
Sur le monde endormi.

ARTHUR LAROSE.

Deleau, Avril 1899.

Le Jingoisme.

Tous les journaux du monde parlent couramment de jingo, de jingoisme, et des jingois'es, pour désigner le fanatisme et les fanatiques belliqueux aux Etats-Unis.

J'ai voulu savoir l'origine de ce mot étrange ; un anglais chez qui je dinais l'autre jour me disait :

—Jingo, c'est un mot d'argot, bête, inexpressif, venu on ne sait comment dans le langage ; si vous tenez à l'exactitude, une des dernières éditions du "Slang Dictionary" vous renseignera ; en tout cas, je crois pouvoir vous affirmer que ce mot dont on abuse, et qui correspond à votre mot "chauvin," ou "cocardier," n'est guère en usage chez nous que depuis une dizaine d'années.

"Dans une de nos crises politiques extérieures, vers 1887-88 environ, il y avait comme un enthousiasme guerrier parmi la foule ; dans un music-hall du Strand, un chanteur patriote obtint un succès prodigieux en scandant sur un air de marche le couplet suivant, que les assistants reprenaient en cœur, avec accompagnement de cannes et de pieds sur le plancher.

We don't want to fight,
But, by jingo, if we do
We've got the men,
We've got the ships,
And we've got the money too.

"Ce qui, vous le comprenez, voulait dire : —Nous n'attaquons personne, mais, "by jingo," (traduisez, si vous y tenez, par "sac à papier !") qu'on ne s'y frotte pas, nous avons ce qu'il faut pour lutter.

"Et de ce petit juron sacramentel : "by jingo," on fit le "jingo," le "jingoisme !...." Une chanson de café-concert créa, à l'aide de ce petit vocable innocent, un mot symbolique national, un mot de ralliement patriotique, un mot qui fut tour à tour comme la crête de coq de la vanité anglo-américaine. Convenez que c'est drôle, et que c'est un jeu fertile en surprises, que de rechercher l'origine des mots qui expriment de si grandes choses, sans qu'on sache pourquoi."

Une dépêche de Sorel mande que la plus grande activité règne dans le port. Tous les jours on fait des lancements de bâteaux neufs ou réparés sur les divers chantiers du Richelieu.

Nouvelles Locales.

Les colons continuent d'affluer, les trains du C. P. R. sont bondés chaque jour. Lundi un train spécial de colons venant d'Ontario avec tous leurs effets s'est dirigé sur Rosthern.

Pour quelques semaines la serviec sur le chemin de fer du South-Eastern sera irrégulier par suite de la nécessité de réparer la voie. Il y aura deux ou trois trains par semaine.

Onnonce que le C. P. R. va contruire un certain nombre de ponts en pierre pour remplacer les anciens ponts de bois, notamment près de Treherne, sur la rivière Boyne.

Les accidents sur la rue ont été nombreux cette semaine ; le plus triste est celui d'une jeune femme tombée de son bicycle sous lespieds de chevaux qui avaient echappé à leur conducteur, elle est morte presque sur le coup.

La compagnie Richelieu & Ontario ne compte pas sur l'arrivée de ses bateaux hivernés à Sorel, avant jeudi ou vendredi. Le "Montréal" et le "Québec" pourront prendre le service lundi ou mardi prochain.

Le steamer "Dominion" est passé à Trois-Rivières à dix heures et un quart ce matin et il est attendu à quatre heures cette après midi. C'est le premier transatlantique de la saison. Le port est entièrement libre de glace. L'an dernier le premier steamer, le "Scotsman" est entré dans le port le 26 avril.

Loi des Licences de Liqueurs.

Les applications suivantes pour obtenir licences ont été faites et seront examinées par le Bureau des Commissaires de Licences du District de Licences No. 4, à 2 heures p. m., le 22me jour de mai A. D. 1899, à l Hôtel de Ville de Winnipeg.

T. W. McCrea, Hotel Bellevue, St. Malo, Benjamin Ladouceur, Hotel Otterburn, Otterburn ; L. G. Gagnon, South Eastern Hotel, Ste. Anne-des-Chênes ; A. C. McDougall, South Eastern Hotel, Station Marchand, du chemin de fer du Sud Est.

Daté à Winnipeg, ce 22me jour d'Avril 1899.

J. PENROSE,
Inspecteur en chef des Licences.

Loi des Licences de Liqueurs.

L'application suivante pour obtenir licence a été faite et sera examinée par le Bureau des Commissaires de Licences du District de Licences No. 4, à 2 heures p. m., le lundi, 22me jour de Mai A. D. 1899, à l'Hotel de Ville, à Winnipeg.

M. L. Foster, Queens' Hotel, Dominion City.

Daté à Dominion City, ce 22me jour d'Avril 1899.

J. PENROSE,
Inspecteur en chef des Licences.

NORD-OUEST CANADIEN.

Reglements des Homesteads.

Toute section No. pair des terres de la Couronnes non affectées ou non réservées, excepté les No. 8 et 26, pourra être prise en homesteads par toute personne chef de famille ou aucun homme au-dessus de 18 ans à raison d'un quart de section, soit 160 acres.

Entrees.

L'entrée peut être faite personnellement à l'office des terres du district ou sur application au Ministre de l'Intérieur à Ottawa, ou au Commissaire d'Immigration à Winnipeg. Elle peut être faite par une autre personne autorisée. Le prix d'entrée régulier est de $10 pour tout terrain déjà occupé, il sera chargé $5 ou $10 de plus pour rencontrer les dépenses de cancellation et des inspecteurs.

Conditions a Remplir.

Culture et résidence pendant trois ans sont requises, et durant ce temps, le colon ne peut être absent pendant six mois en aucune année sous peine de perdre ses droits.

Applications pour Patentes

Peut être faite au bout de trois ans devant l'agent local ou l'inspecteur de homesteads, en ce cas les frais seront de $5. Il doit être fait notice six mois à l'avance par écrit au commissaire des terrains de la Couronne, à Ottawa, de l'intention de faire application pour cette patente.

Informations.

Les immigrants pourront recevoir à tout office des terres de la Courronne l'information des terrains disponibles et libres de charges. Aide et assistance seront données pour trouver les terrains désignés et informations complètes fournies sur le bois, le terrain, le charbon, les lois minières ainsi que toute copie des lois et réglements.

Les mêmes renseignements peuvent être obtenus par application soit au secrétaire du département de l'Intérieur, à Ottawa, ou au Commissaire de l'Immigration, à Winnipeg.

MANITOBA.

Le Bulletin des Récoltes émanné par le Gouvernent, le 12 Décembre 1898, donne les statistiques suivantes pour l'anné :

	En culture. Acres.	Moyenne à l'acre. Minots.	Récolte totale. Minots.
Blé	1,488,232	17.01	25,213,745
Avoine	514,824	33.6	17,308,252
Orge	158,058	27.06	4,277,927
Patates	19,591	165	3,253,038

BETAIL SUR PIED

Animaux de boucherie exportés durant l'année......12,525
Bêtes d'élevage expédiées durant l'année..........20,000

Total des produits de la laiterie pour l'année..........$409,455.25

5,000 ouvriers de ferme sont venus de l'Est pour aider à la moisson et n'ont pas été suffisants pour le besoin.

Estimation des dépenses de construction sur les fermes cette année $1,460,740

Nombre de fermiers dans la province 32,000

Des terrains peuvent être achetés dans presque tous les districts de la Province à des conditions aisées de paiement. Les prix vont de $2.50 par acre en montant.

HOMESTEADS GRATUITS

peuvent être obtenus en beaucoup d'endroits dans la Province

On peut obtenir toutes les informations désirées, ainsi que cartes, etc., en en faisant la demande à

THOMAS GREENWAY,
Ministre de l'Agriculture et de l'Immigration,
Winnipeg, Man.,

Ou à C. H. JEFFERYS, Agent d'Immigration pour Manitoba,
No. 30, Rue York, Ont.

JAMES A. SMART,
Députe Ministre de l'Intérieur.

N.B. — A part les terrains ci-haut mentionnés, des milliers d'acres de terrains de première qualité sont mis en vente par les différentes compagnies de chemin de fer ou des sociétés particulières.

A. F. Martin, D. L. S., propriétaire-éditeur.